

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#2ème trimestre 2023

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

*En souterrain* : Revêtement chambre de puits, poursuite des excavations des galeries de connexion, des cavernes techniques, réalisation des radiers et revêtements (projection béton, ...), et marinage associé.

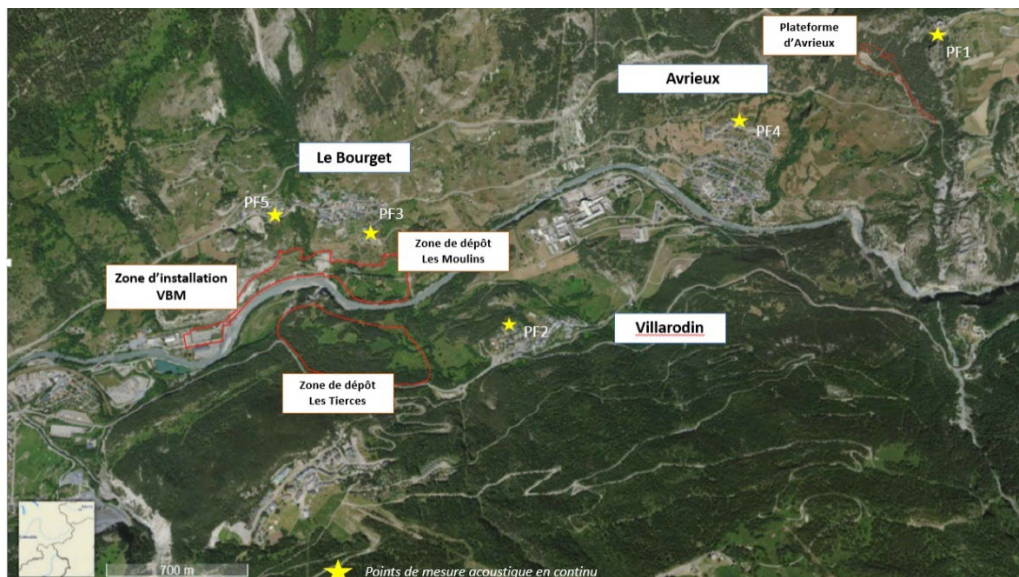
*Sur la plateforme du Moulin* : Stocks provisoires de Matex. Concassage sous le hangar acoustique, et tri des matériaux excavés. Arrêt technique convoyeur 15 jours (fin avril - début mai).

*Sur le site des Tierces* : Réception de matériaux par le convoyeur depuis Moulin, stockage provisoire sur la plateforme, terrassement à l'avancement des dépôts. Utilisation d'un cribleur une dizaine de jours en juin.

*Sur la plateforme d'Avrieux* : Essais de convenance du béton fabriqué avec la centrale in situ. Fin forage des trous pilotes (puits 2) et alésage des puits 2 et 4 (puits 1 terminé au 1<sup>er</sup> trimestre), montage du portique des plateformes pour le soutènement du puits 1.

## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

La carte ci-dessous recense les emplacements des dispositifs qui mesurent de manière continue le niveau sonore à proximité des chantiers de TELT.



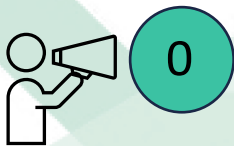
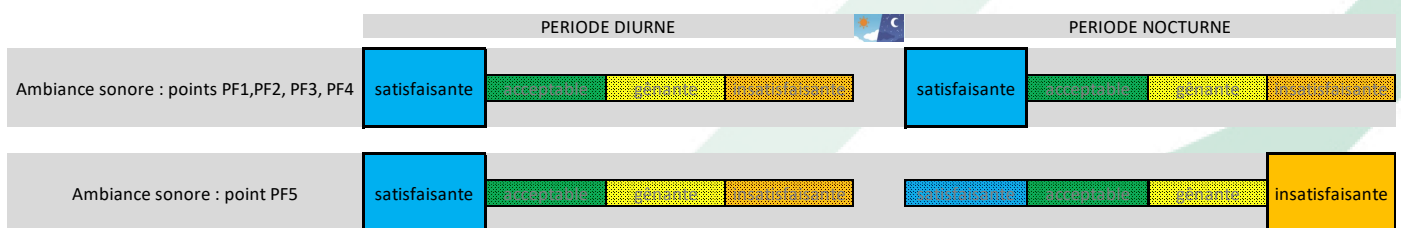
# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#2ème trimestre 2023

## APPRECIATION DE L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DU CHANTIER

Les données recueillies par les cinq dispositifs de surveillance indiquent des niveaux sonores satisfaisants durant la période diurne. Quant à la période nocturne, elle est globalement satisfaisante, à l'exception du point PF5 où des dépassements du seuil sonore nocturne sont constatés.



**Aucun signalement lié à l'acoustique sur l'ensemble du territoire sur ce trimestre.**

## PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des événements météo, ou des activités de voisinage (ponctuellement soufflerie ONERA).

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.



## Période diurne (07h00-22h00)

point	Avril		Mai		Juin		2ème Trimestre 2023
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	
PF1	0	1	0	7	0	0	100%
PF2	0	0	0	0	0	0	100%
PF3	0	0	0	0	0	0	100%
PF4	0	0	0	0	0	0	100%
PF5	0	1	0	2	0	1	100%



## Période Nocturne (22h00-07h00)

point	Avril		Mai		Juin		2ème Trimestre 2023
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	
PF1	0	13	0	10	0	17	100%
PF2	0	0	0	0	0	0	100%
PF3	0	1	0	1	0	4	100%
PF4	0	0	0	0	0	0	100%
PF5	29	0	31	0	30	0	0%

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.  
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)  
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

L'ambiance sonore reste similaire au trimestre précédent, avec une problématique nocturne qui persiste pour le point PF5, et pour laquelle l'entreprise a lancé la mise en place de protections acoustiques.

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#2ème trimestre 2023

## FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Au cours de ce trimestre, en période nocturne, seul le point PF5 fait l'objet de dépassements dont la cause identifiée est la ventilation, comme déjà constaté depuis le dernier trimestre de 2022, mais ne fait pas l'objet de signalement de la part des riverains.

Date	Point de mesure	Période	Evaluation du dépassement (1)	Origine du bruit identifiée sur le chantier	Actions correctives
Avril, mai, juin	PF5	Nocturne	Fort	Ventilation	Mise en conformité en cours jusqu'à mi-2023, puis évaluation de l'efficacité des actions correctives

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible  
 8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré  
 émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

(1) Echelle période nocturne (22h00-07h00) :

3 < émergence nocturne ≤ 4 dB(A) : dépassement nocturne faible  
 4 < émergence nocturne ≤ 6 dB(A) : dépassement nocturne modéré  
 émergence nocturne > 6 dB(A) : dépassement nocturne fort

Plan d'action : Fin juin, l'entreprise a démarré la mise en place de bâches acoustiques autour des ventilateurs, à terminer en juillet.

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucune nouvelle nuisance sonore n'a été signalée au cours du 2ème trimestre 2023.

Plan d'action : Sans objet.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**